

N° d'adhésion :

La saison commence le 1er septembre 2023 et se termine le 31 août 2024. Votre adhésion sera validé à compter de sa date de réception par la fédération départementale. En devenant licencié.e Ufolep, vous devenez adhérent.e de la Ligue de l'enseignement.

Votre association

Nom de l'association Association d'escalade de TALLARD « Le Grigri »

N° affiliation

00517003

Vos informations personnelles

Nom d'usage

Sexe : Femme

Homme

Nom de naissance

Date de naissance

Prénom

Téléphone

Adresse

CP/Ville

Mail (1)

Votre licence

Je demande une licence :

Pratiquant.e : Sportif.ve Officiel.le(2) Animateur.trice (Remplir le verso sur le contrôle d'honorabilité)(2)

Adulte accès libre annuel (licence UFOLEP et assurance de base comprise)	100 €	Reporter le montant correspondant ici
Enfant accès libre annuel (licence UFOLEP et assurance de base comprise)	80 €	
Enfant 1 cours encadré / semaine (Accès libre, licence UFOLEP et assurance de base comprise)	180 €	
Remise si plusieurs membres de la même famille (sur adhésion annuelle uniquement)	- 10%	
Carte 15 cours Enfant (licence UFOLEP et assurance de base comprise, nominatif)	100 €	
Carte 15 séances adulte Adulte (licence UFOLEP et assurance de base comprise, nominatif)	80 €	
Pass Sport N°	- 50 €	
TOTAL		

avec activité principale 26003 Escalade et autres activités

j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé (Cerfa N°15699*01) ou je présente un certificat médical de moins d'un an (4) (5) (6) délivré par mon médecin le

Etes-vous licencié.e à autre fédération sportive Non Oui, précisez

Non pratiquant.e :

Dirigeant.e (pas d'activité à renseigner) (Remplir le verso sur le contrôle d'honorabilité)

Officiel.le (non pratiquant.e) (2) - Activité principale Autres activités

Autorisation parentale

J'autorise mon fils / ma fille à participer aux activités de l'association d'escalade « Le grigri » au cours de la saison 2023/2024.

Je l'autorise à utiliser les transports particuliers qui seront proposés pour les déplacements nécessaires aux activités.

J'autorise l'association à utiliser des photos ou vidéos réalisées dans le cadre des activités du club sur lesquelles mon enfant ou moi même apparaît pour la promotion de ses activités par le biais du site internet ou autre vecteur.

J'autorise le responsable de l'activité à prendre le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date et signature obligatoire du licencié
(ou si mineur, nom + signature du représentant légal)

Information assurance des licenciés.es Ufolep

Pour les licenciés.es Ufolep non pratiquants.es et pratiquants.es de risques R2 (escalade) :

Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base (7) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option suivante (voir page suivante le tableau des garanties) :

- Complémentaire Individuelle de Personnes - option 1
- Complémentaire Individuelle de Personnes - option 2
- Complémentaire Individuelle de Personnes - option 3 (pour les mineurs)

Date d'homologation Ufolep

Information assurance des licenciés.es Ufolep

Attention: Les licenciés.es résidant.es à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.

Nature des garanties	Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (8)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalité permanente : - de 1 à 50% - de 51 à 100%	30.490 € x taux 91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés.es UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint.e + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP
Tarifs 2023/2024	1,31 €	27,05 €	39,05 €	25,05 €

Mode de règlement

Payé € le / / par liquide / coupon sport / Chèque vacance / Chèque N°

Payé € le / / par liquide / coupon sport / Chèque vacance / Chèque N°

Contrôle d'honorabilités des encadrants sportifs (Dispositif Ministère des sports)

 J'ai compris et j'accepte ce contrôle. (Pour permettre le contrôle d'honorabilité, vos informations personnelles doivent être identiques à celles mentionnées sur votre pièce d'identité)
Etes-vous né.e en France ? Oui, complétez : N° du département

Ville

 Non, complétez : Nom du pays

Ville

Votre Père : Nom

Prénom

Votre Mère : Nom

Prénom

Traitement de vos données personnelles

Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations pré contractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliations, à la gestion des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les produits et services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse RGPDAFFI@LALIGUE.ORG. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

L'enregistrement d'une adresse email par le responsable associatif ou le département dans une fiche d'adhésion déclenchera une demande d'autorisation par mail auprès du propriétaire de l'adresse lui demandant d'autoriser cet enregistrement et de choisir les modes d'utilisation de son email.

Acceptez-vous que l'Ufolep communique vos coordonnées à des tiers partenaires* ? Oui Non

(*Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur www.ufolep.org)

Accès à vos informations personnelles

En respect de RGPD, vous pouvez accéder à vos informations personnelles communiquées lors de la demande de licence à votre association. Votre responsable associatif doit vous remettre une licence sur laquelle figure votre numéro d'adhérent qui va vous permettre d'accéder à votre espace personnel Adhérent et à vos données personnelles enregistrées. Connectez vous à <https://www.affilligue.org> et cliquer sur « Première connexion ». Vous recevrez vos identifiants sur le mail communiqué lors de votre demande de licence. Pour plus plus d'informations, prenez contact avec votre responsable associatif.

- (1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour l'enregistrement et l'utilisation de son mail.
 (2) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions d'animateur.trice et d'officiels.les sportifs.ves.
 (3) La licence Ufolep portera la mention « Pas de pratique compétitive ».
 (4) La copie du certificat médical sera remis au responsable légal.e ou au.à la Président.e de l'association.
 (5) Si le licencié a répondu OUI à une question du questionnaire de santé, il doit consulter son médecin qui lui remettra un certificat médical à présenter avec sa demande de licence.
 (6) Si le licencié.e pratique une activité particulière (Parachutisme, Vol à voile, Vol libre, ULM en compétition, Alpinisme, Plongée, Rugby, Spéléologie, Tir sportif, ou une pratique compétitive en Auto, Karting, Moto), la présentation d'un certificat médical de moins d'un an est obligatoire chaque saison.
 (7) Si toutes les données sont remplies, la licence portera la mention « Licence Sport motocycliste ».
 (8) En cas de non acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires.
 (9) L'option 3 est réservée aux mineurs.es n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiants.es fiscalement à charge de leurs parents.